

## Domaine public : assiette et gestion

### OBJECTIFS

- Connaître les nouvelles règles de domanialité
- Qualifier le régime affecté à un bien
- Apprécier les divers outils de gestion envisageables
- Intégrer le principe de redevance obligatoire
- Savoir vendre un bien ou l'acquérir

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports méthodologiques et techniques du formateur
- Analyse de documents

### PUBLIC

Juristes et techniciens en charge du domaine public, qui ont pour mission sa détermination et sa gestion.

#### DATES :

PARIS : 22-23 NOVEMBRE 2010

MONTPELLIER : 9-10 SEPTEMBRE 2010

DURÉE : 2 jours

#### TARIF :

Paris : 990 euros HT

Montpellier : 890 euros HT

### PROGRAMME

#### Présentation du code général de la propriété des personnes publiques CG3P

- Domanialité et domaine
- L'origine du Code et sa nécessité
- L'applicabilité dans le temps et portée du Code
- Rôle de France Domaine

#### Le domaine public immobilier aujourd'hui

- La « nouvelle » définition
- Les accessoires
- Classification

#### Le domaine privé de la collectivité

- Le contenu
- La liberté de gestion

#### Les règles d'acquisition

- La domanialité publique traditionnelle
- Les modes d'acquisition évolutifs : mutation domaniale et polypropriétaire
- L'abrogation des affectations pour l'État (décret 1 décembre 2008)

#### Les nouveaux modes de gestion du domaine public

- Rappel des fondamentaux, reconduits par le CG3P
- La création de servitudes désormais légalisée
- La réglementation des autorisations d'occupation, impérativement onéreuse, parmi l'environnement concurrentiel
- Le bail emphytéotique administratif BEA
- La nouvelle catégorie des « AUTORISATIONS CONSTITUTIVES DE DROITS REELS »
- La convention de gestion et ses limites
- Le transfert de gestion et son champ d'application restreint

#### Les nouveaux aménagements d'extinction du domaine public

- Le principe maintenu du déclassement
- Les transferts facilités
- Le cas du déclassement anticipé

#### La protection du domaine

- Les contraventions de grande voirie
- Les contraventions et délits de voirie
- L'expulsion